

## LE CHARLOIS

Vol.7, Numéro 4

16 AVRIL 2016



### Conseil Municipal

#### **RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2016**

Monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire félicite et souhaite la bienvenue à monsieur Pierre Gosselin, élu par acclamation au poste de conseiller au siège no 6.

#### Accès à Internet et à la téléphonie cellulaire

La municipalité fait appel au gouvernement du Canada et demande de résoudre le problème de l'inaccessibilité du service Internet et de la téléphonie cellulaire à un coût abordable.

#### Adoption d'un règlement modifiant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ au lieu de 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone.

#### Calendrier des collectes/modification au contrat des matières résiduelle

Le conseil a ajouté 4 collectes de plus pour la période estivale. Voir le calendrier joint au journal.

#### Commission scolaire des Phares

La C.S. Des Phares informe la municipalité qu'elle entame des démarches pour la vente du terrain et de l'édifice. La municipalité ne souhaite pas acquérir cet immeuble et ne s'oppose pas à cette vente par soumissions publiques.

-Dépôt d'une pétition contre une partie du règlement no 212 modifiant le zonage no 167.

#### Adoption des règlements d'urbanisme

Les règlements d'urbanisme no 211, 212, 213, 214, 215 et 216 ont été adoptés.

#### Approbation des règles de la régie interne du comité consultatif d'urbanisme

Le conseil approuve des règles de la régie interne du comité consultatif d'urbanisme.

#### Service incendie/entente de collaboration

L'entente de collaboration prévoyant la fourniture de service en commun pour la protection incendie entre la municipalité Des Hauteurs et Saint-Charles-Garnier est adoptée et le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente.

**Prochaine séance du conseil, le vendredi 6 mai 2016.**

**Bienvenue à tous !**

#### **Dans ce numéro:**

Résumé Séance	<b>1</b>
Une question d'urbanisme	<b>2</b>
Activités	<b>3</b>
Calendrier	<b>4</b>

#### **Sommaire:**

- \*Compte rendu de la réunion du conseil
- \*Information divers
- \*Horaire

# Une question d'urbanisme...

## Inspecteur en urbanisme

M. Michel Lagacé est l'inspecteur en urbanisme de la municipalité. Il est possible de le rencontrer, sur rendez-vous, au bureau municipal le mercredi entre 13 h et 16 h.



## Un permis, vous dites?

La belle saison arrive à grand pas et la saison des travaux aussi! Vous avez un projet de construction, de rénovation ou d'autres travaux sur votre propriété ? Sachez qu'un permis est nécessaire pour la majorité des travaux. Pour en faire la demande, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet, disponible au bureau

municipal ou sur le site web de la municipalité. Il est à noter que certains documents sont obligatoires, selon la nature de la demande.

## Abris d'hiver (tempo)

Qui dit printemps dit aussi l'enlèvement des abris d'hiver pour automobile et piéton sur le territoire de la municipalité. Le règlement de zonage stipule que ce type d'abri doit être enlevé au plus tard le 30 avril.

## Nouveau crédit d'impôt Rénovert

Depuis mars 2016, ce crédit d'impôt remboursable est mis en place temporairement pour encourager les particuliers à réaliser des travaux de rénovation résidentielle écoresponsable reconnus qui ont une incidence positive sur le plan énergétique ou environnemental.

Il s'adresse à vous, si vous faites exécuter des travaux de rénovation résidentielle écoresponsable reconnus à l'égard d'une habitation dont vous êtes propriétaire ou copropriétaire et qui est soit votre lieu principal de résidence, soit votre chalet habitable à l'année que vous occupez normalement. Cette habitation est l'une ou l'autre des habitations suivantes et sa construction a été complétée avant le 1er janvier 2016 :

une maison individuelle

une maison usinée ou une maison mobile installée à demeure;

un appartement d'un immeuble en copropriété divise (condominium);

un logement d'un immeuble à logements multiples à vocation résidentielle;

un chalet habitable à l'année qui est normalement occupé par le particulier.

Les travaux de rénovation écoresponsable reconnus doivent être effectués par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente conclue après le 17 mars 2016 et avant le 1er avril 2017.

Le montant maximal du crédit d'impôt que vous pouvez demander à l'égard de votre habitation admissible est de 10 000 \$. Il correspond à 20 % de la partie des dépenses admissibles qui excède 2 500 \$ que vous aurez payées après le 17 mars 2016 et avant le 1er octobre 2017.

### Particularités

Aucune construction attenante ou accessoire à l'habitation, à l'exception d'un garage qui y est attenant, ne sera considérée comme faisant partie de votre habitation admissible.

Dans le cas d'un appartement d'un immeuble en copropriété divise (condominium), les dépenses admissibles comprennent toute dépense payée par le syndicat des copropriétaires, jusqu'à concurrence de la part de votre unité dans cette dépense. Notez que, dans ce cas, le syndicat des copropriétaires devra vous avoir fourni, au moyen du formulaire prescrit, les renseignements relatifs aux travaux ainsi que le montant de la part relative à votre unité dans la dépense.

Notez que les travaux de rénovation écoresponsable pour la conservation et qualité de l'eau seront admissibles au crédit d'impôt seulement si votre habitation admissible constitue votre lieu principal de résidence.

L'aide financière qui sera accordée par ce crédit d'impôt pourra s'ajouter, s'il y a lieu, à celle qui est offerte pour des rénovations résidentielles écoénergétiques en vertu du programme Rénoclimat administré par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Revenu Québec au 1 800 267-6299.

## La Joie de la reconnaissance

Le 12 juin prochain, vous êtes invités à faire partie de ceux et celles qui prendront le temps de célébrer dans la joie de la reconnaissance les 122 années de présences des religieuses dans notre secteur pastoral. Deux religieuses ont œuvré à Saint-Charles-Garnier entre 1987 et 1993. Le départ des deux religieuses de Saint-Gabriel, à la fin de juin, marquera la fin des services de la communauté dans notre secteur.

Ensemble, nous dirons merci à la communauté des Sœurs du Saint-Rosaire pour les généreux services rendus dans les paroisses de notre secteur depuis 1880. Une activité reconnaissance à laquelle vous êtes conviés est en cours de préparation. Lors de cette journée, vous pourrez rencontrer les Sœurs qui ont travaillé ou qui sont nées dans notre secteur et qui sont en mesure d'être présentes pour l'événement.

### Programme de la journée reconnaissance

**9 h 30 Accueil** des religieuses, à l'église de Saint-Gabriel, belle occasion de revoir des visages connus).

**10 h Célébration** eucharistique de secteur par Mgr. Grondin et M. l'abbé Adrien Édouard.

**11 h Dévoilement** d'une plaque souvenir pour les 5 paroisses.

**11 h 15 Dîner** communautaire partagé par les participants des 5 paroisses.

Les billets du dîner sont en vente auprès de Mme Martine Charette et de M. René Béland, entre **le 15 avril et le 15 mai**. Voyez-y tôt, car les places risquent d'être limitées.

12ans et plus 15,00 \$, 6ans à 11 ans 8,00 \$.

Bertrand Lévesque  
Saint-Gabriel  
Coordonnateur de l'événement

---

## UNE 5e ÉDITION DE « L'ÉGLISE EN FOLIE "SERA PRÉSENTÉE LE SAMEDI 23 AVRIL 2016

### À L'ÉGLISE DE ST-GABRIEL A 19 h 30 AU PROFIT DE LA FABRIQUE

PLUSIEURS ARTISTES LOCAUX DE ST-GABRIEL ET DES PAROISSES ENVIRONNANTES SERONT SUR SCÈNE POUR VOUS DIVERTIR VENEZ LES ENCOURAGER PAR VOTRE PRÉSENCE CETTE SOIRÉE ANNUELLE TRÈS APPRÉCIÉE EST ORGANISÉE PAR LE GROUPE SPORT-ART LES BILLETS SONT DISPONIBLES DANS LES COMMERCES DE ST GABRIEL, AUPRÈS DES MARGUILLERS

PIERRETTE 418-739-4189, MARIE-JOSÉE 418-798-4220, FABRIQUE ST-GABRIEL 418-798-4901

LES HAUTEURS D.F. ROULEAU, DÉPANNEUR DU COIN

**ADULTES :PRÉVENTE: 15 \$ ;À L'ENTRÉE 20 \$ , ENFANTS DE 6 A 12 ANS 5 \$ À L'ENTRÉE, GRATUIT POUR LES 0 À 5 ANS**

### VIVONS ENSEMBLE UNE BELLE SOIRÉE



La fin de l'année AFÉAS arrive bientôt. Hé oui! N'oubliez pas l'assemblée générale qui aura lieu, le mercredi 11 mai à 19 h au Centre Communautaire. J'espère de vous voir nombreuses. Bienvenue à toutes les membres.  
**Brigitte Gagnon. Présidente.**

---








### BINGO

**LE BINGO DE LES HAUTEURS EST COMMENCÉ DEPUIS LE 11 AVRIL ET AURA LIEU TOUS LES LUNDI À 19H30. BON BINGO!!**



# MAI 2016



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
1	2	3	4 <b>MRC</b> 	5	6 <b>SÉANCE DU CONSEIL</b>	7
8	9	10	11 <b>MRC</b>   	12 <b>Ag. dév.</b>	13 <b>TOMBÉ DU JOURNAL</b>	14
15	16	17	18 <b>MRC</b> 	19 <b>Ag. dév.</b>	20	21
22 	23	24	25 <b>MRC</b>  C	26 <b>Ag. dév.</b>	27	28
29	30	31				

Municipalité : 775-4205 Fax.:775- 3499  
**MRC:** Benoît Lorrain Cayer , agent de développement (Jeudi am)  
**MRC:** Michel Lagacé , inspecteur sur rendez-vous (Mercredi pm)  
 Service d'urgence: 911  
 Info-Santé CLSC: 811  
 CLSC: 798-8818  
 Caisse Populaire: 723-6798 Michèle Bernier 7322316  
 Postes Canada: 798-4155  
 La Fabrique  
 Adrien Edouard, ptre : 798-4901 (Bureau)  
 Martine Charette, secrétaire: 798-4549 (Bureau)  
 798-4166 (residence)  
 SURETÉ DU QUÉBEC (418) 310-4141

## LEGENDE



**POUBELLE**



**RECYCLAGE**



**BIBLIO**



**AFEAS**



**MESSE**

**C** COMPOSTE